



## Une journée technique et politique

- Informer sur les PPRT et leur mise en œuvre.
- Permettre le dialogue entre les parties prenantes.
- Faire émerger des propositions.
- Contribuer à une meilleure compréhension des problématiques territoriales.

## LA LOI BACHELOT A 10 ANS

Quelles perspectives pour les 10 ans à venir ?

10 ans après le vote de la loi instituant les PPRT (plan de prévention des risques technologiques), beaucoup de chemin a été parcouru : la plupart des PPRT sont en cours d'élaboration et la réduction des risques à la source est devenue une réalité. Les PPRT ont également permis de retisser des liens entre industries et territoires.

Aujourd'hui, la mise en œuvre des PPRT fait ses premiers pas et soulève un ensemble de questions, à la fois technique et politique, pour les acteurs qui en ont la charge. L'Atelier Amaris, journée d'information et d'échange de portée nationale, a pour ambition de faire émerger des propositions pour les points qui restent problématiques. À ce titre, une attention particulière sera accordée à la question du traitement des activités économiques en zone PPRT.

Plus que jamais, il est indispensable de faire circuler informations et retours d'expériences, de trouver ensemble des réponses innovantes pour rendre applicables les PPRT et faire des risques une composante clef des politiques d'aménagements du territoire.

### Partenariats :

**Les Assises Nationales des Risques Technologiques** sont organisées tous les deux ans par le réseau des DREAL.  
La prochaine édition se tiendra en octobre 2014.

Lefèvre Pelletier & associés Avocats



Créée il y a 20 ans, l'association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs, est présidée par Yves Blein, Député-Maire de Feyzin. Elle regroupe plus de 200 collectivités locales et EPCI exposés à des risques technologiques majeurs. Depuis quelques années, elle s'est plus particulièrement investie dans le domaine des Plans de prévention des risques technologiques majeurs (PPRT).

**SON RÔLE :** rendre compte des réalités du terrain et faire entendre la voix des élus locaux, sensibiliser les pouvoirs publics aux injustices créées par la loi, proposer et trouver des solutions afin que la mise en œuvre des PPRT permette de renforcer la sécurité des habitants et de bâtir des projets pour ces territoires.

**CONTACT**  
22, rue Joubert 75009 Paris  
01 40 41 42 12  
contact@amaris-villes.org  
www.amaris-villes.org

## RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE : MARDI 05 NOVEMBRE !

Les inscriptions pour L'Atelier Amaris s'effectuent exclusivement sur le site Internet d'Amaris :

**www.amaris-villes.org**

Le nombre de participants étant limité, merci de réserver vos places au plus tôt.  
(frais d'inscription, déjeuner compris : 30 euros)



**MAISON DE LA CHIMIE**  
28, rue Saint-Dominique  
75007 Paris

### MÉTRO

Lignes 8 et 13 > Invalides  
Ligne 12 > Assemblée Nationale

### RER

Ligne C > Esplanade des Invalides

### BUS

Bus 69 > Esplanade des Invalides  
Bus 63,73,83,84,94  
> Assemblée Nationale

<b>L'ATELIER AMARIS</b>	<b>05 NOVEMBRE 2013</b>	<b>MAISON DE LA CHIMIE</b> 28, rue Saint-Dominique 75007 Paris
-----------------------------	---------------------------------	--

## JOURNÉE TECHNIQUE ET POLITIQUE

de la prévention des risques technologiques majeurs



# PPRT QUELS ENJEUX POUR LES 10 ANS À VENIR ?



**INSCRIVEZ-VOUS !**  
[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)



L'ATELIER  
AMARIS

05  
NOVEMBRE  
2013



9h30

### DISCOURS INAUGURAL de Delphine Batho\*,

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

\* sous réserve

10h > 12h30

### LES CONFÉRENCES PPRT

Les 5 conférences durent 1 heure : 1/2 heure de présentation par un expert et 1/2 heure d'échanges avec la salle. Vous avez la possibilité de vous inscrire à 2 conférences.

1

**Des objectifs de performance à la réalisation des travaux :** présentation du dispositif PARI (Programme d'Accompagnement Risques Technologiques)

**Fabrice Arki**, CETE de l'Est - adjoint au directeur LRPC Nancy

2

**Réalisation des prescriptions de travaux : quels montages financiers ?**

**Olivier Ortega**, avocat associé, cabinet Lefèvre Pelletier & Associés

3

**Mesures foncières : retour d'expériences de l'EPF Nord-Pas-de-Calais**

**Frédérique Briquet**, directeur opérationnel Établissement public foncier

4

**L'innovation au service de l'information des habitants et de la sécurité**

**Pierre Obrecht**, directeur de cabinet de la Ville de Feyzin

5

**Assurances des biens et responsabilités en zones PPRT**

**Robert Bouju**, SMACL Assurances (Société mutuelle d'assurance des collectivités locales)

12h30 > 14h

DÉJEUNER

14h > 14h30

- Analyse -

### LA LOI BACHELOT ET L'AVANCEMENT DES PPRT, 10 ANS APRÈS LE VOTE DU TEXTE

par Emmanuel Martinais

*Emmanuel Martinais est chargé de recherches au laboratoire EVS-RIVES de l'ENTPE. Depuis plusieurs années, il s'intéresse à la prévention des risques industriels et aux PPRT. Il travaille sur les suites de la catastrophe d'AZF (2001), sur la réforme législative et réglementaire que cet événement a suscitée et aux effets produits sur la prévention des risques industriels.*

14h30 > 16h

- Débat -

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PPRT : la loi de 2003 est-elle un obstacle à la dynamique économique des territoires concernés ?

animé par Vincent Sol

La loi de 2003 s'applique de façon quasi-identique aux particuliers et aux activités économiques.

Une activité économique peut être expropriée, être concernée par un droit de délaissement ou des prescriptions de travaux. Les entreprises ne bénéficient d'aucune aide financière pour réaliser les travaux de mise en sécurité, sont souvent logées dans des bâtiments difficiles à renforcer et voient leurs possibilités de développement futur se réduire très sensiblement.

Leur situation est-elle viable ? La loi Bachelot a-t-elle freiné le développement des entreprises classées Seveso ?  
Peuvent-elles aujourd'hui envisager de se développer sur leurs sites ?  
Quelles solutions proposées ? Quel accompagnement des activités économiques et des zones d'activités ? Quel projet possible, avec quel financement ?

*Vincent Sol est avocat associé au cabinet Lefèvre Pelletier & Associés.*

CONCLUSION

**Yves Blein**, Député-Maire de Feyzin, président d'Amaris